



Déclaration de la Commission Administrative Nationale réunie le 12 décembre 2012

Après avoir examiné la situation générale qui prévaut dans le pays et pris connaissance du projet d'accord conclu entre les deux délégations du Gouvernement et de l'UGTT lors de la séance tenue au Palais du Gouvernement à la Kasba en date du 11 décembre 2012,

Nous, membres de la Commission Administrative Nationale de l'UGTT réunis le 12 décembre 2012 en séance extraordinaire sous la présidence du camarade Hassine Abassi, Secrétaire Général de l'Union:

- Enregistrons notre fierté pour les luttes des travailleurs sous la direction de leurs structures syndicales respectives tout au long des derniers jours; luttes marquées par des grèves régionales, des rassemblements et des marches pacifiques en protestation contre l'agression sauvage qui a ciblé les syndicalistes, les fonctionnaires et les locaux de l'UGTT visant à porter atteinte à ses principes, à ses valeurs et à son militantisme,
- Exprimons notre gratitude aux composantes de la population tunisienne: Organisations, Partis politiques, Associations, Personnalités nationales, Intellectuels, Hommes de culture et des médias, Créateurs, Artistes, Etudiants, Citoyens, Jeunes en chômage et à l'ensemble des hommes et femmes libres qui ont soutenu l'UGTT et ce sont joints à ses luttes dans un grand élan solidaire.
- Exprimons notre considération pour la campagne de sympathie et de solidarité internationale et l'appui apporté par des Délégations, des Personnalités et des Organisations syndicales amies et sœurs à l'UGTT dont notamment la Confédération Syndicale Internationale (CSI) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
- Condamnons avec force les campagnes viles de dénigrement qui ciblent l'UGTT, ses symboles et sa direction militante.
- Dénonçons l'exploitation et l'utilisation des mosquées pour émettre des fatwas interdisant le droit à la grève ce qui fait supporter à l'UGTT une double responsabilité nationale, celle de consacrer le droit de grève et de l'inscrire dans la Constitution.

- Faisons assumer au Gouvernement l'entière responsabilité de veiller à ce que les mosquées restent exclusivement des lieux de culte à ne pas utiliser à des fins politiques et de poursuivre en justice ceux qui transgressent la Loi.
- Réaffirmons notre appel à poursuivre la mobilisation, à serrer nos rangs, à être constamment vigilants pour faire face aux complots qui se trament à l'encontre de l'UGTT et la société et mettons en garde contre les tentatives de certaines parties au premier rang desquelles les soi-disant ligues de protection de la révolution, soutenues par le mouvement Ennahdha, qui visent à entraîner le pays dans une sphère de violence et de terreur.
- Réitérons notre demande de hâter la poursuite des agresseurs des locaux, militants et fonctionnaires de l'UGTT et de les traduire en justice.
- Exprimons notre détermination à assumer notre rôle national et social et notre leadership pour instaurer une société démocratique et pluraliste à travers la promulgation d'une Constitution garantissant tous les droits politiques, économiques, sociaux et syndicaux et défendant la dignité nationale.

Nous estimons que le projet d'accord, objet de la séance tenue au Palais du Gouvernement, ne rend pas justice à l'UGTT.

Toutefois:

- Et eu égard à la conjoncture délicate que traverse le pays et aux dangers et risques pouvant menacer la paix civile et sociale et la sécurité des citoyens et par souci de permettre à la commission d'enquête issue de l'accord conclu entre l'UGTT et le Gouvernement d'achever ses tâches dans les délais fixés et à la Justice d'appliquer la Loi concernant ces ligues et ces agresseurs, suite à quoi la Commission Administrative Nationale se réunira, de nouveau, pour examiner les résultats de l'enquête et prendre la décision adéquate.

- Et partant de son haut esprit de responsabilité, de sa grande conviction de la nécessité du dialogue pour parvenir à des solutions concertées sur la base de la responsabilité du Gouvernement et de son engagement à respecter l'accord conclu et à appliquer la Loi pour préserver les intérêts supérieurs de la Nation.

La Commission Administrative Nationale de l'UGTT a décidé **l'annulation de la grève générale du 13 décembre 2012.**

**Le Président
de la Commission Administrative Nationale
Le Secrétaire Général
Hassine Abassi**

